

Appel à propositions 2025-2026

Projet de murale urbaine

1. Contexte et objectif

Le Centre intersectoriel en santé durable, en collaboration avec la Ville de Saguenay, souhaite aller de l'avant avec la mise en place d'une murale urbaine. Un projet de cet acabit est déjà en œuvre à Montréal, lequel s'articule autour de la persévérance scolaire et qui favorise l'amélioration de la qualité de vie, l'équité sociale et la mise en valeur du patrimoine (<https://mumtl.org/a-propos/vision/>).

Le volet recherche du projet pourrait s'établir, par exemple, autour de l'évaluation psychosociale des jeunes impliqués, la santé des jeunes en situation de vulnérabilité, du niveau de satisfaction des résidents et des citoyens concernés par rapport à l'embellissement, etc. Mise en œuvre de manière intersectorielle, la murale urbaine devra être réalisée au printemps 2026 et la recherche se clôturera au plus tard le 31 août 2026.

La personne chercheuse jouera un double rôle, soit -la mise en œuvre de la recherche proposée et -la coordination de la réalisation de la murale. Pour cette dernière, la personne bénéficiera de l'appui d'une ou d'un artiste local ainsi que de l'organisme MU qui a généreusement accepté de mentorer le projet de murale à chacune de ses étapes.

Ce faisant, le CISD soutiendra financièrement la réalisation de ce projet par un octroi couvrant les dépenses présentées dans le budget de recherche de la personne retenue (15 000 \$) ainsi que celles afférentes à la réalisation de la murale (35 000 \$).

2. Conditions d'admissibilité

- 2.1 La personne chercheuse principale membre régulier du CISD;
- 2.2 Une personne étudiante ou au postdoctorat peut être considérée comme co-chercheuse;
- 2.3 Un organisme à but non lucratif (OBNL), une personne étudiante ou citoyenne partenaire peut être considérée comme collaboratrice ou collaborateur;
- 2.4 Les chercheuses et chercheurs impliqués dans le projet doivent représenter au moins 2 secteurs des organismes subventionnaires, plus précisément : Société et culture, Nature et technologies et Santé;
- 2.5 Les personnes ayant déjà bénéficié de subventions du CISD et/ou de la Chaire de recherche en santé durable lors des deux dernières années ne seront pas éligibles à titre de chercheuse ou chercheur principal;
- 2.6 La chercheuse ou le chercheur principal et les personnes co-chercheuses doivent fournir un CV à jour¹. Les collaboratrices et les collaborateurs ne sont pas tenus de présenter un CV.

¹ La chercheuse ou le chercheur principal doit présenter un CV selon le format d'un des grands organismes subventionnaires; le CV descriptif est également accepté. Les personnes co-chercheuses doivent déposer un CV court de 2 pages maximum.

3. Critères de sélection

Les critères de sélection sont :

- | | |
|--|---|
| 3.1 Dossier de candidature de l'équipe | 3.6 Concordance entre le projet et les valeurs et objectifs du CISD |
| 3.2 Qualité scientifique du projet de recherche | 3.7 Participation citoyenne |
| 3.3 Contribution au domaine | 3.8 Transfert et mobilisation des connaissances |
| 3.4 Faisabilité incluant la qualité et la pertinence de l'équipe | 3.9 Équité, diversité, inclusion |
| 3.5 Intersectorialité | |

4. Dépenses admissibles

- 4.1 Les subventions représentent une contribution aux frais directs entraînés par le projet de recherche (salaire technique, achat de fourniture, achat d'équipement). La subvention ne peut pas couvrir le salaire de chercheurs boursiers (chercheurs boursiers FRQS ou personnes étudiantes boursières FRQ/CRSNG);
- 4.2 Les frais indirects (administratifs, secrétariat, immeuble, etc.) ne sont pas admissibles;
- 4.3 Le salaire pour des personnes étudiantes est admissible, de même que la compensation financière pour les personnes citoyennes partenaires ou les OBNL impliqués.

5. Modalités d'attribution

- 5.1 Un comité d'évaluation composé de membres de la communauté scientifique et de membres citoyens examinera les demandes ainsi que les pièces afférentes;
- 5.2 La subvention accordée s'applique seulement au projet financé et ne peut être utilisée à d'autres fins;
- 5.3 Le comité se réserve le droit, en fonction du budget demandé et de sa justification, de la qualité et de la pertinence des projets reçus, de financer en tout ou en partie le projet le cas échéant;
- 5.4 La ou le titulaire de la subvention devra afficher son affiliation au CISD;
- 5.5 Le montant de 15 000 \$ sera octroyé à la personne chercheuse en un seul versement. Au terme de la réalisation du projet, un rapport de reddition de compte sera exigé. Le budget relatif à la murale sera conservé au CISD.

6. Présentation de la demande

Les documents suivants doivent être transmis en français, dans un langage inclusif et accessible, en format PDF et regroupés en un seul fichier :

- Lettre de présentation (1 page recto maximum);
- Une capsule vidéo de 180 secondes expliquant le contexte, les motifs, l'intersectorialité et les retombées anticipées
- Formulaire dûment rempli et signé; Curriculum Vitae à jour.

Les projets doivent être transmis par courriel à l'adresse cisd@uqac.ca avant le **26 octobre 2025 à 23 h 59**. Aucune demande ou version corrigée reçue après la date et l'heure limites ne sera considérée.

Pour toute information, communiquez avec la coordination du CISD : 418 545-5011 poste 5613 ou à l'adresse cisd@uqac.ca

Résumé

Année d'attribution :	2025-2026	Date de lancement :	15 septembre 2025
Enveloppe budgétaire :	50 000 \$	Date limite de soumission :	26 octobre 2025 à 23 h 59
Début du financement :	Décembre 2025	Annonce des résultats :	21 novembre 2025
Fin du financement :	31 août 2026		